Image not found or type unknown

# Régularisation charges eau froide

Par **philou du 13**, le **05/06/2014** à **14:24**

Bonjour,

En date du mois de octobre de l'année 2011,ma mère est dans un logement qu'elle occupe depuis cette année.

Or il s’avère,que son propriétaire n'a jamais fais de régularisation de charge.

Elle paie 575€ de loyer plus une provision de charge eau froide de 25€.

Au moment de l'entrée dans les lieux,son compteur d'eau affiché 75 m3 et à ce jour 168 M3.

Elle a toujours continué à payer les charges d'eau mensuelle,mais je ne pense pas qu'elle est réellement dépassé et je crois même que son propriétaire devrait lui en devoir.

Ma question était de savoir comment puis-je calculé ce qu'il lui doit en sachant que chaque année et chaque mois le prix de l'eau au M3 cube varie.

-Dans le logement depuis octobre 2011 jusqu'à ce jour
-A l'entrée 75 M3 à ce jour 168 M3
-Jamais de régularisation de charge
-25€ de provision mensuelle pour charge eau froide

Pourriez-vous m'aidez à calculé???

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés